

Sécurisation des piétons et usagers faibles via mise en place de zones de rencontre

Séance publique du 23 mars 2026 — Ville de Braine-le-Comte

Question posée par M. Yves Guévar, Conseiller communal (groupe Ensemble).

La question

À Braine-le-Comte, certaines rues sont déjà classées en « zone de rencontre », comme par exemple, les nouveaux quartiers de la Houssière, la rue Dr Oblin et la rue de la Paix en centre-ville. Ces zones, où piétons, cyclistes et véhicules cohabitent en toute sécurité, sont particulièrement adaptées aux environnements mixtes – habitation, commerce, artisanat, tourisme, enseignement ou activités récréatives. Elles permettent de sécuriser les usagers les plus vulnérables, d'apaiser la circulation et de renforcer la convivialité de l'espace public, tout en favorisant les modes de déplacement actifs.

Pour rappel, une zone de rencontre est signalée par des panneaux spécifiques (F12a et F12b) et impose une limitation de vitesse à 20 km/h, ainsi qu'une priorité absolue aux piétons, qui peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique. Cependant, deux zones critiques méritent aujourd'hui votre attention :

- Le parking des Dominicains (Parc de la Crèche) : Depuis son agrandissement et l'ouverture de la sortie vers la rue Adolphe Gillis, la cohabitation entre véhicules et usagers faibles y est devenue problématique. La configuration actuelle ne garantit plus une sécurité optimale pour les piétons, dont de nombreuses personnes âgées et des enfants qui traversent cet espace très fréquenté.
- La rue des Patiniers : Cette voirie particulièrement étroite gagnerait à être intégrée dans ce dispositif pour dissuader le trafic de transit et renforcer la convivialité de cet axe résidentiel. Que pensez-vous des propositions suivantes ?

1. Étendre la zone de rencontre au site du parking des Dominicains, depuis les deux entrées rue des Dominicains jusqu'à la sortie rue Adolphe Gillis. Cette mesure permettrait de sécuriser l'accès au parc et à la crèche, tout en fluidifiant la circulation dans un esprit de partage de l'espace public.

2. Intégrer la rue des Patiniers dans ce périmètre de zone de rencontre. Cette rue étroite gagnerait en sécurité et en tranquillité pour ses riverains et les usagers faibles. Je vous remercie de votre attention.

La réponse

Monsieur l'Echevin Pierre-Yves HUBAUT répond à la question.

Le Service Mobilité a analysé la situation au niveau des Dominicains. Il prévoit un plan d'aménagement comprenant l'installation de ralentisseurs de vitesse pour apaiser le trafic interne, le renforcement du marquage au sol pour délimiter clairement les cheminements piétons et la pose d'une signalisation verticale appropriée pour rappeler les règles de priorité et de prudence dans le but de rééquilibrer la présence des piétons et des véhicules sur le site. Concernant la rue des Patiniers, ils vont également étudier cette possibilité parce que les critères de cette rue peuvent répondre au système de zones de rencontre. Mais le renforcement de cette identité passerait par les mesures suivantes: limitation de la vitesse à vingt à l'heure, installation de mobilier urbain, mise en place de la signalisation verticale. Mais tout ça doit faire partie d'un plan global.

La réplique de M. Guévar

Merci pour l'écoute attentive des préoccupations. Il faudrait en profiter pour étudier la rue Saint-Georges, qui est également dans le dans ce cas, puisque la structure permet également de la transformer dans ce système, autant en faire un lot complet plutôt que se déplacer trois ou quatre fois sur des bouts de rues.

Source : extrait du procès-verbal de la séance publique du Conseil communal de Braine-le-Comte du 23 mars 2026 — Objet n°29 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR. Reproduction fidèle du texte au procès-verbal.